

LES HORAIRES D'OUVERTURE

L'accès à la médiathèque cesse 10 mn avant la fermeture.

Les prêts cessent 5 mn avant la fermeture.



Les inscriptions cessent 15mn avant la fermeture.

	MATIN	APRÈS-MIDI
MARDI	FERMÉ	16H À 18H
MERCREDI	9H À 12H	14H À 18H
JEUDI	FERMÉ	16H À 18H
VENDREDI	FERMÉ	16H À 19H
SAMEDI	9H À 12H	FERMÉ



LES RÈGLES D'USAGE

**PAR RESPECT
POUR LES USAGERS,
UN COMPORTEMENT
RESPONSABLE
DOIT ÊTRE ADOPTÉ
AU SEIN DES LOCAUX**

Chacun est tenu de respecter l'ordre et le calme dans les locaux de la médiathèque.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.

La consommation de boissons et de nourriture est interdite.

L'introduction d'animaux à l'intérieur de la structure est interdite, sauf accompagnement des personnes handicapées.

L'usage de micro-ordinateurs portables est autorisé sous réserve d'un fonctionnement silencieux.

Le personnel n'est pas responsable des pertes d'objets appartenant aux usagers.

Les parents et les accompagnateurs demeurent les seuls responsables du comportement des enfants dont ils ont la charge.

17, cours des Alpes - 13650 Meyrargues
☎ 04 42 67 40 98 - mediatheque@meyrargues.fr

Médi@thèque
Municipale
Meyrargues

GUIDE DU LECTEUR DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

17, cours des Alpes - 13650 Meyrargues
04 42 67 40 98 - mediatheque@meyrargues.fr



La médiathèque municipale de Meyrargues est un service public offrant à tous un libre accès à l'information, la formation, la culture et les loisirs. Elle vous permet de consulter sur place ou d'emprunter à domicile les documents de votre choix.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour toute (ré)inscription, il est nécessaire de se munir des pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Pour les mineurs une autorisation parentale et la pièce d'identité du responsable légal signataire.

En s'inscrivant, les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur disponible et consultable à l'accueil de la médiathèque ou sur www.meyrargues.fr

LES TARIFS

- **4 EUROS** : pour les habitants de Meyrargues, par famille et par an
- **6 EUROS** : pour les non résidents, par famille et par an

L'adhésion est renouvelable chaque année à la date anniversaire de l'inscription.



LES PRÊTS

Le prêt individuel est consenti sur place pour une durée maximale de

- ▶ **3 semaines** pour tous documents (livres, revues, CD, DVD).



Les documents adultes ne sont pas empruntables sur une carte "enfant".

NOMBRE MAXIMUM DE DOCUMENTS PAR CARTE

- ▶ **4 livres et 3 revues**
- ▶ **3 CD audio et 3CDROM**
- ▶ **1 DVD fiction et 1 DVD documentaire**

Il est possible de réserver des documents sur place ou par téléphone par les usagers inscrits et à jour de leur cotisation.

LA SALLE INFORMATIQUE

Un accès aux postes informatiques est proposé aux usagers inscrits à la médiathèque*.

*(*aux horaires d'ouverture)*



17, cours des Alpes - 13650 Meyrargues
☎ 04 42 67 40 98 - mediatheque@meyrargues.fr



CONDITIONS D'UTILISATION

*L'accès à la médiathèque et la consultation sur place sont libres et gratuites. La carte d'adhésion est strictement personnelle et valable un an. Le renouvellement implique à nouveau des droits. Un inscrit ne peut avoir qu'une seule carte d'adhérent.**

L'adhérent devra prendre soin des documents qu'il consulte sur place ou qu'il emprunte, et le rendre à la date de retour prévue. Tout retard peut entraîner des pénalités.

DOCUMENTS ABÎMÉS

L'adhérent est invité à vérifier l'état des documents au moment de l'emprunt. Toute anomalie ou réclamation éventuelle doit être effectuée au moment du prêt. Les contestations ultérieures ne seront pas prises en compte lors de la restitution du document. Ne réparez pas vous-même un document abîmé. Signalez-le aux bibliothécaires.

EN CAS DE LITIGE...

Les documents détériorés, perdus, volés ou non retournés seront remplacés ou remboursés par l'emprunteur au coût d'acquisition du document. La perte ou le vol d'une carte d'adhérent doit être signalé le plus rapidement possible auprès de l'accueil. Dans ce cas, le prêt est alors suspendu, les documents restitués et une nouvelle carte est délivrée contre paiement de 1,50€.

** Ces consignes sont délivrées à titre d'information. Toutes les règles à respecter sont inscrites dans le règlement intérieur de la médiathèque, disponible et consultable à l'accueil ainsi que sur le site www.meyrargues.fr*